



Kinshasa, le 10 MAR 2005

**CADASTRE MINIER**

N°Réf/CAMI/DG/ 413 /2005

**A Monsieur l' Administrateur-Gérant  
de la société RUBI RIVER Sprl  
290, avenue Lubumbashi,  
à BUTA (Province Orientale)**

**Concerne: Notification avis cadastral favorable.**

Monsieur,

En réponse à votre demande de Permis de Recherches n° 474 introduite en date du 09/07/2003 par la Société RUBI RIVER Sprl et conformément aux dispositions de l'article 104 du Règlement Minier, nous avons l'honneur de vous notifier l'avis cadastral favorable émis par le Cadastre Minier quant à l'octroi du Permis de Recherches sollicité.

Le Permis de Recherches à octroyer portera le numéro 1325.

Le Périmètre de Permis de Recherches demandé est composé de 471 carrés contigus, uniformes et indivisibles conformes au quadrillage cadastral ;

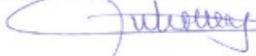
Les coordonnées géographiques des sommets du périmètre couvert par le Permis de Recherches ci-dessus sollicité et ses carrés codés correspondants se trouvent sur la liste en annexe.

Vous voudrez bien trouver ci-joint copie dudit avis cadastral.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-Patrice INTIOMALE MBOINNO MOKFE

Patrick MAYUBA MAVUNGU

  
Directeur Technique a.i.



  
Directeur Général a.i.



Kinshasa, le 10 MAR 2005

CADASTRE MINIER

**AVIS CADASTRAL FAVORABLE**

**Concerne: Dossier de la Société RUBI RIVER Sprl,  
Demande de Permis de Recherches n° 472.**

Le Cadastre Minier a reçu en date du 09/07/2003, le dossier de demande de Permis de Recherches de la Société RUBI RIVER Sprl portant sur un périmètre de 471 carrés situés dans le Territoire de Banalia, District de Tshopo, Province Orientale.

De l'instruction cadastrale conformément aux dispositions de l'article 102 du Règlement Minier, il se dégage ce qui suit :

- Le périmètre du Permis de Recherches sollicité est disponible et ne fait l'objet d'empiètement sur les droits des tiers ;
- Le périmètre dudit Permis de Recherches à octroyer est composé de 471 carrés contigus, uniformes et conformes au quadrillage cadastral.

Eu égard à ce qui précède, le Cadastre Minier émet un avis favorable quant à l'octroi du Permis de Recherches demandé.  
Le Permis de Recherches à octroyer portera le **numéro 1325**.

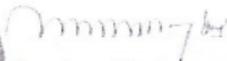
Les coordonnées géographiques des sommets du périmètre couvert par le Permis de Recherches ci-dessus sollicité et ses carrés codés correspondants se trouvent sur la liste en annexe.

Jean-Patrice INTIOMALE MBONINO MOKFE

Patrick MAYUBA MAVUNGU

  
Directeur Technique a.i.



  
Directeur Général a.i.